

## EDITORIAL

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique. L'un des points clés est leur engagement dans une amélioration continue de leur politique énergétique en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux.

Cette démarche peut s'articuler autour de différents domaines d'actions sur lesquels les collectivités peuvent intervenir tel que l'aménagement du territoire, la gestion du patrimoine public, l'approvisionnement en énergie et en eau, la mobilité, etc...

Autour de ce sujet, le Réseau d'Urbanisme Durable de Guadeloupe (RUDG) organise un séminaire, intitulé « **Le Réchauffement Climatique : Agir et Anticiper en Guadeloupe** », du 20 au 21 octobre 2016.

## FOCUS

## LA CERTIFICATION DE PRODUITS

La certification de produits garantit la constance de la fabrication d'un produit par rapport à des caractéristiques et des performances définies dans une norme volontaire ou un référentiel de certification. Le logo apposé sur le produit valorise les performances du produit auprès des consommateurs et garantit son aptitude à l'emploi.

On retrouve des produits certifiés dans différents domaines comme ceux des matériaux isolants (ACERMI), des performances énergétiques de matériel de climatisation et de réfrigération (Eurovent), de la qualité environnementale (NF Environnement, Ecolabel Européen), etc.



Le marquage **CE** (pour « conforme aux exigences ») n'est pas une marque de certification, ni une indication de l'origine géographique du produit. Il signifie simplement que le produit répond aux exigences essentielles de sécurité et de santé et acquiert le droit de libre circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

(Source : Afnor)

## ETUDE

## LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX EN GUADELOUPE

## OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Le plan régional de l'énergie<sup>1</sup> présente le secteur tertiaire comme le 4ème secteur consommateur d'électricité du territoire avec 12 % des consommations d'électricité en 2011 en Guadeloupe.

Identifier les principales catégories de bâtiments communaux et en établir les profils de consommations d'énergie sont déterminant si l'on souhaite réduire les consommations énergétiques de ce secteur.

L'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat de la Guadeloupe (OREC) a souhaité, à travers cette étude réalisée par le CAUE, mettre en évidence, au regard des éléments de synthèse, les leviers d'actions à privilégier pour réduire de façon significative les consommations d'électricité dans le secteur tertiaire public.

Au-delà des enjeux directs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, il s'agit également de promouvoir la prise en compte des enjeux relatifs à la maîtrise de l'énergie dans la mise en œuvre des politiques publiques des collectivités territoriales.

## MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

Cette étude a été réalisée par le Conseiller en Énergie Partagée (CEP) du CAUE :

**PHASE 1** Réalisation d'un **bilan énergétique de la collectivité** (évolution des consommations, etc.)

**PHASE 2** **Suivi énergétique** (efficacité des préconisations, suivi des consommations, etc.)

**PHASE 3** **Accompagnement de projets** (pré-études techniques, conseils, avis techniques, etc.)

**PHASE 4** **Actions d'information et de sensibilisation** (ateliers techniques, lettres d'informations, etc.)

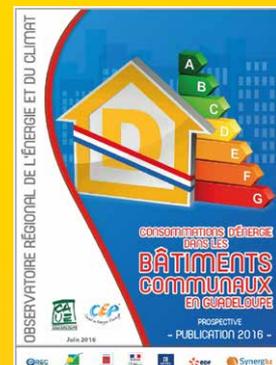
## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats de cette étude sont principalement issus du travail mené par le Conseil en Énergie Partagée, depuis 2010, auprès de plus d'une vingtaine de communes de Guadeloupe : Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif,

Bouillante, Capesterre de Marie-Galante, Deshaies, Désirade, Gosier, Gourbeyre, Goyave, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Bourg, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-Claude, Saint-François, Saint-Louis de Marie-Galante, Sainte-Rose, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort et Vieux-Habitants.

Les données d'entrée, variant en fonction de la collectivité et de la date du pré-diagnostic énergétique CEP, s'étalent sur une période entre 2008 et 2015. Des hypothèses de calcul ont été retenues, en se basant sur des sources ADEME, en fonction des données fabricant et le retour d'expérience du CEP.

Une telle étude reste donc sommaire et n'a pour objectif qu'une approche globale.



<sup>1</sup> Le PRERURE (Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie). Disponible sur : [www.guadeloupe-energie.gp](http://www.guadeloupe-energie.gp)

## RÉNOVER, POUR QUELS BÉNÉFICES ?

Une rénovation performante permet de réduire les consommations d'énergie, la collectivité réalise donc des économies sur ses factures. C'est l'occasion de mettre aux normes et en conformité à la réglementation et permet également de revaloriser et moderniser les bâtiments.

## LES ÉTAPES CLÉS

Entreprendre une rénovation nécessite une forte volonté de la maîtrise d'ouvrage. Il est de plus nécessaire de disposer d'une compétence interne en la matière, d'être accompagné par le CAUE et/ou de s'associer les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de garantir la réussite du projet.

## FAISABILITÉ / DIAGNOSTIC

Avant tout projet de rénovation, il est nécessaire de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité qui peut être confiée à l'AMO, un architecte et/ou un bureau d'études. Le choix de ces derniers peut être fait avec le concours du CAUE.

Le champ de l'étude ne concerne pas uniquement la performance énergétique mais peut aussi permettre de répondre à des désordres apparents ou cachés, repenser l'organisation des locaux, répondre à des exigences réglementaires (parasismique, solidité, sécurité, accessibilité, amiante...), etc. Cette étude technico-économique est également multi-scenarii (analyse multicritères, analyse coût-bénéfices...) et permet ainsi d'aider le maître d'ouvrage dans ses choix.

## PROGRAMME

L'objectif du programme est de donner à l'équipe de maîtrise d'œuvre les éléments clés pour lui permettre de mener à bien son travail de conception. Celui-ci, nécessaire et de la responsabilité du maître d'ouvrage, doit être établi par lui et éventuellement être accompagné par le CAUE qui conseillera pour le choix éventuel d'un programmiste selon l'importance de l'ouvrage.

Le programme définit les objectifs, hiérarchise les enjeux et donne le niveau des performances attendues. Il permet notamment d'exprimer les besoins en surfaces, les exigences fonctionnelles et les exigences techniques. Il permet aussi, à travers des scénarios, de faire une première approche des coûts, du planning et du phasage particulièrement important en site occupé.

## CONCEPTION

Tout au long du processus de conception, des solutions techniques et systèmes adaptés permettront de répondre aux objectifs de performance énergétique et de confort d'une rénovation : améliorer l'enveloppe du bâtiment, associer les utilisateurs pour identifier les solutions et les valider, analyser les impacts des choix retenus sur les coûts d'investissement, de fonctionnement mais également sur la gestion, l'entretien et la maintenance, ...

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) finalisera la phase de conception et permettra aux entreprises de travaux de prendre connaissance des objectifs du projet et des moyens à mettre en œuvre (caractéristiques précises des produits). Les outils de contrôle qui permettront de valider la bonne exécution des travaux et donc de garantir les performances réelles du bâtiment, y apparaîtront clairement.

## RÉALISATION / TRAVAUX

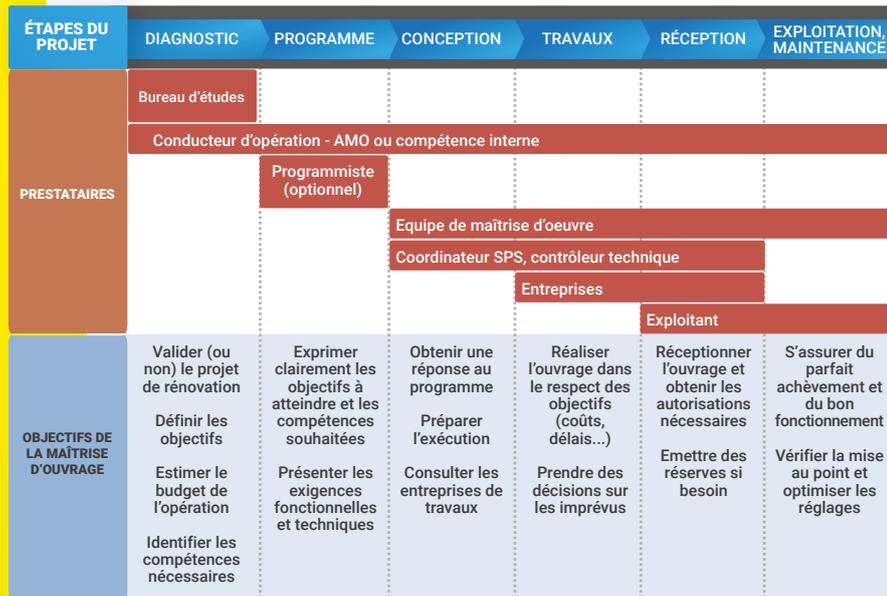
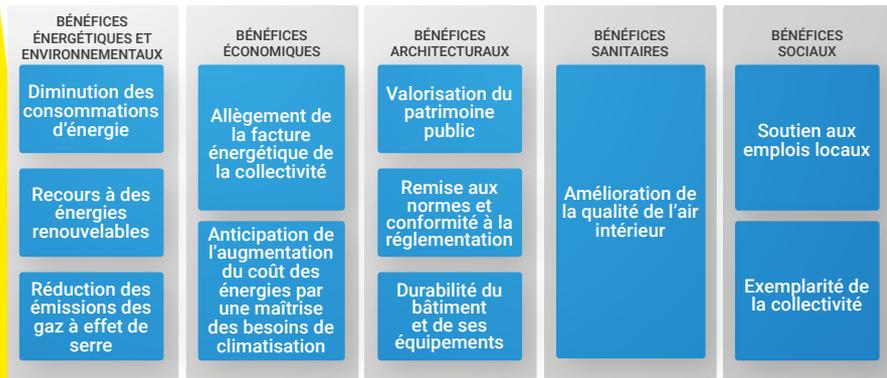
La maîtrise d'œuvre a notamment pour rôle de vérifier les performances des produits installés et la qualité de mise en œuvre. Il faudra entre autre vérifier que les carnets de détails et les plans d'exécution ont été transmis par la maîtrise d'œuvre aux entreprises dès le début du chantier et qu'ils ont été validés par celles-ci.

## RÉCEPTION / MISE À DISPOSITION

Cette étape permet de s'assurer du parfait achèvement et du bon fonctionnement des équipements, de vérifier la mise au point et d'optimiser les réglages.

Il faudra notamment vérifier que tous les compteurs et outils de suivi des performances du bâtiment sont installés, qu'ils sont fonctionnels et qu'un guide de gestion du bâtiment a été rédigé à l'attention du maître d'ouvrage. Ce dernier doit comporter par ailleurs l'ensemble des renseignements techniques permettant un entretien régulier et un pilotage efficace des équipements.

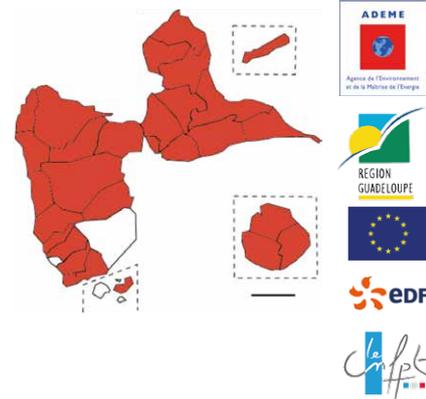
(Source : ADEME)



## COLLECTIVITÉS PARTENAIRES DU DISPOSITIF CEP

Au 01/10/16, 30 collectivités\* sont adhérentes au CEP. Elles bénéficient gratuitement d'un accompagnement technique pour leurs projets d'efficacité énergétique.

\* Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Bouillante, Cap Excellence, CANBT, CANGT, Capesterre M/G, CCMG, Deshaies, Désirade, Gosier, Gourbeyre, Goyave, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-Claude, Saint-François, Saint-Louis M/G, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants.



## CONTACT ET INFORMATIONS

**Directeur de la publication :** Jack SAINCILY - Directeur

**Responsable d'édition :** Arsène FARAUX - Directeur adjoint

**Rédaction :** Joël PAUL - Conseiller en Energie Partagé (CEP)

**Publication :** CAUE de la Guadeloupe

**Conception et réalisation :** Nicolas CHRISTOPHE

**Impression :** Grand Large

**Dépôt légal :** Janvier 2012

**Numéro ISSN :** 2276-1810

**Date de parution :** Octobre 2016

**Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe**

Centre Commercial Le Pérou - Bâtiment B n°46

Petit-Pérou - BP 136 - 97181 Abymes Cedex

Tél : 0590 81 83 85 - Port. : 0690 73 99 77

Mail : paul.j@caue971.org

Secrétariat : contact@caue971.org

Web : www.caue971.org



Le CAUE est membre de la **FNCAUE**  
www.fncaue.fr